



AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du **7 mai 2024**, le règlement numéro 2024-378 modifiant le *Règlement des permis et certificats numéro 2002-93* afin de préciser les documents d'accompagnement requis lors de la présentation d'une demande de permis pour un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

En conformité avec les dispositions de l'article 137.15, alinéa 3, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement est entré en vigueur le 25 juin 2024, date de la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté d'Acton.

Le présent règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Upton, ce 25^e jour de juin 2024.

Sarra Ajengui,
Directrice générale adjointe et greffière adjointe

Certificat de Publication

AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-378

Je soussignée, Sarra Ajengui, directrice générale adjointe et greffière adjointe de la Municipalité d'Upton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30 ce 25^e jour du mois de juin 2024, à chacun des endroits suivants, à savoir:

- au bureau municipal;
- sur le site internet de la Municipalité;
- dans l'édition d'août 2024 du journal municipal «Le Bavard ».

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25^e jour du mois de juillet 2024.

Sarra Ajengui,
Directrice générale adjointe et greffière adjointe